

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

DOSSIER PEDAGOGIQUE

(Document 8 bis)¹

UNITE D'ENSEIGNEMENT :
**Formation à la Citoyenneté -
Parcours d'intégration**

CODE DE L'U.E. (2) : 050210U11 C1	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (3) : 001
-----------------------------------	--

La présente demande émane du réseau :

<input type="radio"/> (4) organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles	<input type="radio"/> (4) Libre subventionné confessionnel
<input checked="" type="radio"/> (4) Officiel subventionné	<input type="radio"/> (4) Libre subventionné non confessionnel

Identité du responsable du réseau : (1) Sébastien Schetgen, Administrateur délégué

Date et signature (1) : Le 30/05/ 2022.....



¹ Article 7 de l'A.G.C. F du 15 mai 2014 relatif aux dossiers pédagogiques des sections et unités d'enseignement de l'enseignement de promotion sociale

1. Finalités de l'Unité d'enseignement ; reprises en annexe n° 1 (1 page) (1)

2. Capacités préalables requise ; reprises en annexe n° 2 (1 page) (1)

3. Niveau et classement de l'unité d'enseignement :

Enseignement secondaire	<input checked="" type="radio"/> (4) du niveau inférieur	<input type="radio"/> (4) du niveau supérieur
de	<input checked="" type="radio"/> (4) transition	<input type="radio"/> (4) qualification

4. Acquis d'apprentissages : repris en annexe n° 3 (page) (1)

5. Programme :

5.1. Etudiant

repris en annexe n° 4 (1 page) (1)

5.2. Chargé de cours

6. Constitution des groupes ou regroupement : repris en annexe n° 5 (1 page) (1)

7. Chargé(s) de cours : repris en annexe n° 6 (1 page) (1)

8. Horaire minimum de l'unité d'enseignement :

<u>Dénomination du (des) cours</u> (1)	<u>Classement du(des) cours</u> (1) (5)	<u>Code U</u> (1) (5)	<u>Nombre de périodes</u> (1)	<u>Code fonction</u> (
Formation à la Citoyenneté : théorie	CT	B	56	
Formation à la Citoyenneté : pratiques d'immersion	PP	L	8	
Part d'autonomie		P	16	
Total des périodes			80	

9. Tableau de concordance (à approuver par le Conseil général)

repris en annexe n° 7 (1 page) (1)

10. Réserve au Service de l'inspection de l'enseignement de promotion sociale :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] (1) :

b) Avis de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE (4) - ~~PAS D'ACCORD~~ (4)

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Date : 10/06/2022Signature :

Hans Isaac

Signature numérique de Hans Isaac
DN : cn=Hans Isaac, o, ou,
email=hans.isaac@cfwb.be, c=BE
Date : 2022.06.10 18:56:36
+02'00'

Instructions

(1) A compléter

(2) Réserve à l'administration

(3) Il s'agit du code du domaine de formation au sens de l'A.G.C.F. du 8 septembre 1997 déterminant les domaines de formation dans l'enseignement de promotion sociale ; ce code est proposé par le réseau et avalisé par l'inspection.

(4) Biffer la mention inutile ou cocher la mention utile

(5) Voir annexe 27 - tableau des codes « U »

1. FINALITÉS DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité d'enseignement a pour finalités de permettre à l'étudiant de :

- ◆ Adhérer à des idéaux de tolérance, de solidarité, d'égalité et de justice, au-delà des différences culturelles, ethniques ou philosophiques ;
- ◆ S'inscrire dans un projet de développement personnel (projet d'apprendre, d'orientation, d'insertion socio-professionnelle, de vie) et de formation permanente ;
- ◆ Développer sa capacité à s'exprimer, à écouter et à débattre en vue de développer son esprit critique ;
- ◆ S'outiller en vue de connaître le contexte social, politique, économique et culturel dans lequel il se situe ;
- ◆ Développer un engagement citoyen dans une société multiculturelle, pluraliste et démocratique.

Formation à la citoyenneté – Parcours d'intégration

Annexe 5

5. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

Produire et comprendre des messages simples oraux et écrits.

2.2. Titres pouvant en tenir lieu

2

Néant (ce parcours d'intégration s'impose à tous les primo-arrivants)

3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le seuil de réussite, au-delà des différences culturelles, ethniques ou philosophiques, l'étudiant sera capable de présenter un projet de développement personnel qui :

- ♦ tient compte du souci de tolérance, de solidarité, d'égalité et de justice ;
- ♦ rend compte du contexte social, politique, économique et culturel dans lequel il se situe ;
- ♦ favorise l'engagement citoyen dans une société multiculturelle, pluraliste et démocratique.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- de la capacité à s'exprimer, à écouter et à débattre en vue de développer son esprit critique ;
- du niveau de réalisme atteint par le projet.

4. PROGRAMME

Au travers de situations issues de la vie quotidienne amenées par le chargé de cours ou les étudiants, en garantissant le respect mutuel de l'ensemble des participants, en favorisant l'écoute et l'expression, au travers d'ateliers participatifs, via une approche interculturelle et interactive, l'étudiant sera capable de :

Créer des fondations solides pour une communication interculturelle :

- Créer un climat de sécurité et de confiance ;
- Faire connaissance en douceur ;
- Présenter les objectifs de la formation et l'approche pédagogique ;
- Aborder le thème de la migration ; contextualiser des situations de migrations afin d'en comprendre les causes ;
- Identifier des préjugés et stéréotypes envers les migrants ; mettre en évidence que nous avons tous des préjugés ; envisager les moyens de s'en affranchir ;
- Déconstruire des idées reçues ; s'informer sur l'immigration en Belgique.

Se situer et agir dans de nouveaux contextes socioculturels :

- Reconnaître les documents relatifs au séjour en Belgique ;
- Présenter, à travers un ou plusieurs cas concrets, diverses procédures pour obtenir un permis de séjour en Belgique ; identifier les types de statuts ; comprendre certaines procédures ; connaître les services d'aide.
- Acquérir une vue d'ensemble sur l'organisation des soins de santé ; s'informer sur le fonctionnement des soins de santé et de la mutuelle ; connaître les ressources de son quartier ;
- Identifier le rôle d'une mutuelle ; prendre connaissance des différentes mutuelles ;
- S'informer sur le suivi médical de la future maman et de l'enfant, les congés de maternité, paternité et parentaux, les différentes démarches administratives.
- Se familiariser avec les différents modes de recherche d'un logement ;
- Se familiariser avec la lecture des différents supports liés à cette recherche (annonces dans les journaux, sur internet, ...)
- Porter un regard attentif sur les vices éventuels d'un logement ;
- Se familiariser avec les documents relatifs à la location (contrat de bail) et le lexique particulier ;
- Prendre connaissance des droits et des obligations de chaque partie lors d'une location.
- Réfléchir à la mobilité : s'informer sur le fonctionnement des différents transports en commun et sur les facilités et avantages qu'ils proposent ;
- Connaître les services que les banques offrent ;
- Aborder le principe de l'assurance : savoir quelles assurances sont obligatoires ; savoir où s'adresser pour souscrire une assurance ;
- Se sensibiliser aux questions d'énergie, d'économie d'énergie ;
- Distinguer le système de tri des déchets et de collecte des déchets dans la commune ou le quartier ;
- Analyser la place des loisirs dans le quotidien : découvrir les lieux culturels et de loisirs du quartier ; identifier les moyens de s'informer et de participer aux activités culturelles de sa région ou ailleurs ;
- **Se situer et agir dans de nouveaux contextes politiques : les institutions belges et internationales ;**
- **Se situer et agir dans de nouveaux contextes professionnels et formatifs .**

6. CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de la formation agréée par la Région Wallonne.